



REPUBLICQUE FRANCAISE

VILLE DE DINARD

Côte d'Emeraude

Direction Générale
Administration Générale

Objet : Réunion du conseil municipal du 27 août 2009

PROCES-VERBAL

L'an deux mil neuf, le 27 août à 20 heures, le Conseil Municipal de DINARD, dûment convoqué le 20 août, s'est réuni à l'hôtel de ville, salle du conseil, sous la présidence de Monsieur Marius MALLET, Maire.

Nombre de membres en exercice	33
Nombre de membres présents	23
Absents excusés	09
Absente	01
Pouvoirs	08
Nombre de suffrages exprimés	31

Présents : Mme Sylviane MALLET, M Daniel BOUCHET, Mme Henriette ESNAULT, M Jacques PICHOT, Mmes Dominique FRIN, Antoinette AYRAULT, M Jean-Claude MAHE, Mmes Odile BEAUFILS-FELIN, Florence BASOFSKI, Mme Floriane GUILLOTIN, M Badara-Ali SIDIBE, Mme Lilane LUYER-DUBOSQ, M Michel BOUCHALAIS, Mme Géraldine GUILLET, MM Christian RETIERE, Alain BAERT, Mme Roselyne CARPENTIER, M André ANGELI, Mmes Martine OLERON, Marie-Renée DUROU-GALESNE, MM Pierre LANZA, Jean SMITH.

Absents excusés : MM Daniel CHENEL, Jacques DERVOU, M Jean-Louis VERGNE, Mme Chantal DAUVERGNE, M Jérôme SELLES, MM Jean-Marie TASSET, Joseph-Yves LUGAND, Mme Martine CRAVEIA-SCHUTZ, Jean GOUILLON,

Absente : Mme Sylvie CASSAGNAU

Pouvoirs :	- M Daniel CHENEL	à M Jacques PICHOT
	- M Jacques DERVOU	à M Daniel BOUCHET
	- M Jean-Louis VERGNE	à M Jean-Claude MAHE
	- Mme Chantal DAUVERGNE	à Mme Henriette ESNAULT
	- M Jérôme SELLES	à Mme Dominique FRIN
	- M Jean-Marie TASSET	à Mme Marie-Renée DUROU-GALESNE
	- Mme Martine CRAVEIA-SCHUTZ	à M Pierre LANZA
	- M Jean GOUILLON	à M Jean SMITH

Madame Florence BASOFSKI est nommée secrétaire de séance.

AFFAIRES INSCRITES A L'ORDRE DU JOUR

- 1 – Adoption du procès-verbal du 8 août 2009
- 2 – Centre équestre – Changement de délégataire

141/2009 – ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 8 AOUT 2009

Après avoir pris connaissance du procès-verbal du 8 août 2009, le Conseil Municipal décide à l'unanimité, de prendre la décision suivante :

- ADOPTER le procès-verbal de la séance du 8 août 2009.

142/2009 – CENTRE EQUESTRE – CHANGEMENT DE DELEGATAIRE

La société « JUMP ORGANISATION » qui s'est vue confiée la convention d'exploitation et de gestion du centre équestre de Dinard, par délibération du 30 juillet 2004, a décidé de céder son activité à Dinard.

Conformément à l'article 43 du contrat d'affermage conclu pour une durée de 8 ans à compter du 28 septembre 2004, elle sollicite l'autorisation de cession au profit de Monsieur Fabrice LYON, cavalier professionnel à Bourg-des-Comptes, ou de toute autre société s'y substituant (actuellement en cours de constitution).

Le comité consultatif pour le centre hippique de Dinard et les affaires équestres réuni le 17 août 2009 a émis à l'unanimité un avis favorable au transfert de délégation, après avoir entendu les éventuels repreneurs et examiné les garanties professionnelles et financières présentées.

Communication de Monsieur LANZA :

*« Monsieur MALLET / Madame MALLET au Conseil Municipal du 24 juillet 2009, je me suis adressé au représentant et délégataire de la **société JUMP-ORGANISATION**, délégataire du centre équestre dont la présence n'était justifiée que pour la lecture du rapport annuel.*

Lors de mon intervention, ma question était la suivante :

*Les dinardais s'interrogent : serez-vous toujours présent (**JUMP-ORGANISATION**) jusqu'à la fin de l'année 2009 ? **La réponse du délégataire de la société JUMP-ORGANISATION** ; Il existe un groupuscule de dinardais qui se plait à faire croire que tout va mal et même très mal..., OUI je serai toujours présent à la fin de l'année. Les propos qu'il a tenus ont engagé sa société à savoir **JUMP-ORGANISATION**.*

Monsieur MALLET / Madame MALLET

*Il n'existe aucune ambiguïté dans cette réponse car ce n'est pas un président d'association qui y répondait, mais bien le délégataire de la société JUMP-ORGANISATION. Pour preuve, dans votre propre équipe, votre conseillère me demandait d'avoir du respect pour un chef d'entreprise. Chef d'entreprise qui au demeurant **nous a menti**, et cela avec votre approbation. **Que cachent ces mensonges ? ?**. Un marché de dupe, au regard des 40.000,00 € versés pour l'organisation du concours !! Faut-il préciser qu'il est question de l'argent des contribuables dinardais.*

Voilà le résultat de votre mode opératoire, basé sur la dissimulation, les mensonges, la tromperie, l'hypocrisie et cela nous démontre votre mépris total pour l'ensemble des élus de ce conseil ainsi que des administrés. Encore une fois, c'est un marché de dupe et on nous berne sans état d'âme.

Que dire encore de votre manque total de rigueur pour organiser les séances de conseil, 3 conseils en 4 semaines, pour des sujets déjà évoqués. Manque d'expérience après 20 ans d'exercice ? ?

*Votre attitude indigne jette le discrédit sur l'ensemble des dinardais et vous bafouez encore une fois les règles élémentaires du respect et de la démocratie. Ces faits que nous considérons d'une extrême gravité m'obligent à **quitter immédiatement** cette séance de conseil, en précisant que nous ne prendrons pas part au vote.*

Pierre LANZA / Martine CRAVEIA-SCHUTZ »

Monsieur LANZA quitte la salle à 20 h 10.

Considérant que les principes de continuité du service public et d'égalité des usagers seront assurés et qu'aucune modification n'est apportée aux éléments essentiels du contrat (durée, redevance, nature des prestations, tarifs des usagers) et,

après une suspension de séance pendant laquelle Monsieur LYON présente son projet et répond aux questions,

après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à 26 voix POUR, 3 ABSTENTIONS (M TASSET, Mme DUROU-GALESNE et M SMITH), Monsieur LANZA et Madame CRAVEIA-SCHUTZ ne prenant pas part au vote de prendre les décisions suivantes :

- DONNER son accord à la substitution de délégataire pour la gestion du centre équestre à compter du 1^{er} septembre 2009 au profit de Monsieur Fabrice LYON ou de toute autre société s'y substituant, et ce jusqu'à l'expiration de la convention de délégation, soit jusqu'au 27 septembre 2012.

- AUTORISER le Maire ou l'Adjoint délégué à signer tout document afférent à ce changement de délégataire.